



## Certificat de Spécialisation

**Arboriste**

**Elagueur**

**Elagueur grimpeur**

**Arboriste grimpeur**

**Bucheron élagueur**

**Elagueur nacelliste**

# **UNE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

## **EN 1 AN**

- ✓ Un diplôme national reconnu
- ✓ Une expérience professionnelle approfondie
- ✓ Des liens étroits avec les acteurs du territoire
- ✓ Une insertion directe dans le marché du travail

## **UNE FORMATION QUI DONNE LES CLES POUR :**

- Maîtriser les opérations techniques d'élagage et de taille**
- Maîtriser les techniques de déplacement dans l'arbre**
- Optimiser ses interventions**
- Evaluer les risques et les contraintes**
- Travailler en équipe et en sécurité**

## **ORGANISATION DE L'ALTERNANCE**

- **Au centre de formation :**

12 semaines complètes de formation à 35h pendant 1 an

- **Au sein de l'organisme employeur :**

Toutes les semaines hors formation se déroulent chez l'employeur

Temps de travail identique à celui des autres salariés

- **Pour l'apprenti :** cette voie exige de la motivation, le sens de l'organisation et une autonomie dans le travail. Le métier exige de grandes capacités de concentration, de la rigueur, de l'agilité et une excellente condition physique, ainsi qu'un réel intérêt pour les arbres et le respect du végétal.



## **CONDITIONS D'ADMISSION**

- **Avoir entre 18 et 29 ans révolus**
- **Détenir un diplôme du champs professionnel :**  
**bac pro** « forêt », « aménagements paysagers »,  
**brevet professionnel** « responsable de chantiers forestiers »,  
« forêt », « aménagements paysagers » ;  
**BTS** « gestion forestière », « aménagements paysagers ».
- **Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation d'un an avec une entreprise du secteur d'activité**

# LA FORMATION

## **La formation est organisée en modules professionnels.**

Chaque unité capitalisable (UC) correspond à deux capacités professionnelles (C)

### **UC1 : Définir une stratégie d'intervention**

#### **C1.1 Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre**

Analyse du chantier, évaluation physiologique et sanitaire de l'arbre

#### **C1.2 Elaborer un plan d'intervention**

Définition d'une stratégie de mise en sécurité,

Prise en compte de la réglementation

### **UC 2 : Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail**

#### **C2.1 Utiliser des techniques d'accès au houppier**

Utilisation d'une nacelle et des cordes en sécurité

#### **C2.2 Se déplacer dans un arbre**

Gestion de l'équilibre, mise en sécurité lors de déplacements

### **UC 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres**

#### **C3.1 Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation**

Techniques de taille et d'haubanage

#### **C3.2 Réaliser des opérations de suppression**

Techniques d'abattage et de démontage

Gestion des rémanents

## **MODALITES D'EVALUATION**

### **Le CS AE est délivré aux candidats ayant acquis les 3 UC du diplôme.**

La validation de toutes les UC est nécessaire à l'obtention d'un diplôme.

Chaque capacité fait l'objet d'une évaluation en situation réelle de travail.

Les évaluations sont basées sur des pratiques explicitées ou des pratiques suivies d'un entretien d'évaluation.

Les 3 épreuves sont réparties sur l'année de formation.

***La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.***



## Diplôme de niveau 4

- Ouverture de la formation : septembre 2024
- Délai d'accès à la formation de 15 jours, soumis à signature d'un contrat d'apprentissage
- Accessibilité au public en situation RQTH  
Référente handicap : fabienne.lambert-paone@educagri.fr & valerie.gomez@educagri.fr
- Durée de la formation à l'UFA : 400 heures
- Modalités pédagogiques :  
  
Pédagogie de l'alternance avec accompagnement personnalisé
- Outils pédagogiques :  
mise en situation professionnelle, visites de site, partenariats avec des acteurs de la filière
- Modalités d'évaluation : Unités capitalisables (obtention du diplôme par validation de toutes les UC)
- Taux de réussite : 1ère session 2024/2025
- Attestation d'acquisition de blocs de compétences à l'issue de la formation
- Pour accéder au bloc de compétences : [www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](http://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)



32 chemin Saint Lazare  
83400 Hyères



[www.agricampus.fr](http://www.agricampus.fr)



04.94.00.55.64



[agricampus](#)



[secretariat.ufa.hyeres@gmail.com](mailto:secretariat.ufa.hyeres@gmail.com)



[agricampusvar](#)



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

